



Monsieur
Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la
recherche (DEFR)
Palais fédéral Est
3003 Berne



Notre réf. SSCM/MCNE
Votre réf.

Date **- 8 MAI 2024**

Projet d'ordonnance sur les mesures de réduction de la consommation d'énergie électrique dans la radiocommunication mobile
Prise de position relative au projet du 21 février 2024

Monsieur le Conseiller fédéral,

L'Etat du Valais vous remercie de lui permettre de se déterminer au sujet du projet mentionné sous rubrique et a l'honneur de vous communiquer, ci-après, sa prise de position.

Après avoir étudié les documents de la Confédération relatifs à la thématique, nous soutenons le projet soumis d'Ordonnance sur les mesures de réduction de la consommation d'énergie électrique dans la radiocommunication mobile.

Toutefois, dans l'incapacité d'évaluer s'il est possible de désactiver des fréquences sans entraver la fonctionnalité des réseaux de radiocommunication mobile, il nous paraît nécessaire de garantir :

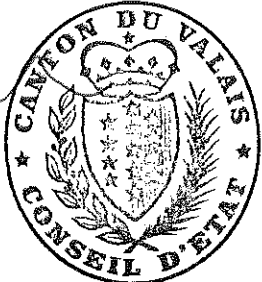
1. le fonctionnement intégral des appels d'urgence et la possibilité, pour la population, d'atteindre en permanence les centrales d'appel d'urgence,
2. le fonctionnement sans interruption de l'information de la population par les organismes étatiques au niveau de la Confédération et des cantons, au moyen d'applications (notamment Alertswiss),
3. le fonctionnement sans restriction du trafic des données des autorités et organisations du domaine du sauvetage et de la sécurité (AOSS) sur les réseaux de radiocommunication mobile.

Dès lors, nous proposons que l'ordonnance soit complétée afin de contraindre les opérateurs de radiocommunication mobile à faire en sorte que, sur l'ensemble du territoire, les mesures prévues n'entravent ni le fonctionnement des appels d'urgence et l'information de la population, ni le trafic des données des AOSS.

En vous remerciant de nous avoir consulté sur cet objet et vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre plus haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président
Franz Ruppen



La chancelière
Monique Albrecht

The seal is circular with a double border. The outer border contains the text 'CANTON DU VALAIS' at the top and 'CONSEIL D'ETAT' at the bottom, separated by two stars on each side. The inner circle features a coat of arms with a crown on top, a shield with a cross and stars, and a banner below it.

Copie à

- energie@bwl.admin.ch
- Mme Marie Claude Noth-Ecoeur, cheffe du Service de la sécurité civile et militaire
- M. Christian Varone, Commandant de la police cantonale valaisanne
- M. Fredy Michel-Roten, Directeur de l'OCVS